

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE 29 AOÛT 2022 À 22h06 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu;

Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux ;

Messieurs les conseillers Vincent Roy, Kevin Pomerleau David Veilleux et Jérôme Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Patrick Mathieu.

### Ordre du jour de la rencontre

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt des procès-verbaux REPORTÉE
- 4. Offre d'achat d'un immeuble par Vitrerie Expert inc.
- 5. Nomination d'un inspecteur municipal
- 6. Subvention chemin du Parc Industriel
- 7. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)
- 8. Période de question
- 9. Levée de l'assemblée

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

# 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-08-7483

**II** est proposé par Marie-Andrée Giroux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

# 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2022-08-XXXX

II est proposé par \_\_\_\_\_ appuyée par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance du 15 août 2022 soient adoptés tels que rédigés.

## 4. OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE PAR VITRERIE EXPERT INC.

CONSIDÉRANT la réception d'une offre d'achat par Vitrerie Expert inc. ;

**CONSIDÉRANT** la durée de validité de cette offre, celle-ci se terminant le 30 août 2022, à 16h00 ;

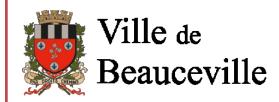
**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville considère cette offre à l'avantage de la Ville de Beauceville, sous quelques réserves ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite faire une contre-offre à Vitrerie Expert inc., afin de préciser certaines dispositions de l'offre reçue ;

R-2022-08-7484

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;





**QUE** la Ville de Beauceville fasse une contre-offre à cette entreprise, selon les modalités discutées sous scellé entre les élus ;

**QUE** la Ville de Beauceville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer la contre-offre et de la transmettre au mandataire de Vitrerie Expert inc.

#### 5. NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville dispose actuellement d'un seul inspecteur municipal ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la saine administration de la Ville, qu'une deuxième personne soit nommée au titre d'inspecteur municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les qualifications adéquates pour ce titre de monsieur Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme ;

#### R-2022-08-7485

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Beauceville nomme Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme, au titre d'inspecteur municipal, en sus de ses autres fonctions.

# 6. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET SOUTIEN

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, étant l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**ATTENDU QUE** le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, monsieur Stéphane POULIN, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

#### R-2022-08-7486

**POUR CES MOTIFS, IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane POULIN, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

# 7. TRANSFERT DE FONDS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE BEAUCEVILLE (CDIB)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville promeut son développement socioéconomique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

#### R-2022-08-7487

**POUR CES MOTIFS, IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;







**QUE** la Ville de Beauceville effectue un transfert de fonds de 15 457,28 \$ à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB).

- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8.1 Question reçue de Solange Roy, par courriel. REPORTÉE
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-08-7488	IL est proposé par Marie-Andrée (l'unanimité que la séance soit levée.		par David	Veilleux	et ré	solu à
PATRICK MATHIEU	J, Maire	Me SANDRA	BERNARD	, Greffière	<del></del>	